

Découvrez www.mybeautytraining.com
votre nouveau partenaire formation dédié à la beauté

ETABLISSEMENT DE BRIVE

ZA DU MAZAUD

BOY DIFFUSION

19100 BRIVE

Tél. 05 55 74 43 73 Fax

email brive@boy-diffusion.fr

Siret 39971637200095

Livré à :

LE KIOSQUE DE LA COIFFURE

LHOMME EMILIE

25 PLACE DE BONNEVIOLE

46130 PRUDHOMAT

Votre Solution Coiffure & Esthétique

Siège social et centrale logistique

BOY DIFFUSION, 60 Chemin Carrosse 31400 TOULOUSE

Tél. 05 61 34 20 45- Fax 05 61 54 44 46

SAS au capital de 2 201 552 euros - RCS : Toulouse 399 716 372

ID TVA : FR14 399 716 372

LE KIOSQUE DE LA COIFFURE

LHOMME EMILIE

25 PLACE DE BONNEVIOLE

46130

PRUDHOMAT

Avoir

Echéance le 30/03/2026

Paiement : LCR 30 Jours Fin de Mois

Transporteur :

Page 1/1

Date	Numéro pièce	Client	Votre référence	Commercial	R42
24/02/2026	1468492	CB036108	REGUL FC1444773	FREDERIC JAULHAC	

Référence	Désignation	Quantité	Prix brut	Remise	Prix net	Montant HT	TVA
130428	KLS CARE MAGNIFICENCE SH ECLAT COUL.1000ML	- 1,00	27,80		27,80	- 27,80	1
	RECAPITULATIE						
	Produits Techniques		-27,80				
Total HT			27,80				
% esc.							
Escompte							
Eco-contribution							
Base T.V.A							
Taux							
Montant T.V.A							
T.T.C.							
27,80		1	27,80	20,00	5,56	*** * 33,36	EUR
						Avoir :	
						33,36	

Clause de réserve de propriété

La société reste propriétaire de la marchandise livrée à compter du jour de livraison jusqu'à complet paiement de l'intégralité du prix de vente, les risques de la marchandise incombant néanmoins au destinataire, dès la mise à disposition de celle-ci. Ne constitue pas des paiements, la remise de traites ou de tous titres créant une obligation de payer. En conséquence, en cas de non-paiement, la société est en droit d'effectuer ou de faire effectuer la reprise de la marchandise à la charge du destinataire.

Cette clause fait partie intégrante de nos conditions générales de vente.

Conformément aux articles 441-6 et D411-5 du code du commerce, tout retard de paiement entraînera des pénalités de retard exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire, au taux fixé à trois fois le taux de l'intérêt légal.

Tout retard de paiement entraîne de plein droit, outre les pénalités de retard, une obligation pour le débiteur de payer une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement. Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatifs, lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé.

Règlement par virement, merci de rappeler votre
code client en référence

IBAN : FR76 3000 4024 9700 0109 6874 877

BIC-ADRESSE SWIFT : BNPAFRPPXXX

A découper et joindre à votre règlement par chèque

Net à Recevoir : 33,36EUR au plus tard le 30/03/26

Client : CB036108 Avoir : 1468492 du 24/02/2026

SAS BOY DIFFUSION

TOULOUSE